

Charte de fonctionnement RPE Intercommunal

Approuvée le 17 octobre 2024



Romain LAUNAY,

Adjoint en charge de l'enfance, de la
jeunesse et du scolaire



Christine LEVESQUE,

Adjointe en charge de l'enfance-jeunesse
et des affaires sociales



Christelle PERRAUD,

Adjointe en charge de l'enfance, de la
jeunesse et de la vie scolaire



Dominique GOULENE-HENRY,

Adjointe en charge des affaires sociales,
de la petite enfance et de la culture

Présentation du service



Le Relais Petite Enfance Intercommunal est un service public, financé par la CAF de Loire Atlantique et par les 4 communes du territoire (Assérac, St Lyphard, Herbignac et La Chapelle des Marais).

Le RPE propose des ateliers d'éveil où se rendent les professionnelles de l'accueil individuel avec les enfants qu'ils accueillent. Conformément au référentiel national des RPE, les ateliers sont réservés aux enfants de moins de 6 ans. Ces ateliers ont lieu sur les 4 communes et dans différents espaces (médiathèque, salle festive, maison de l'enfance).

Cette charte a pour but de définir les objectifs et postures professionnelles attendues par les usagers et les animatrices lors des ateliers.

Les objectifs des ateliers d'éveil

Pour l'assistante maternelle

Découvrir de nouvelles activités différentes de la maison (autre matériel, autre lieu)

Echanger sur le quotidien

Rencontrer d'autres adultes

Rompre l'isolement

Créer un lien avec un réseau d'Assistantes maternelles

Partager des activités extérieures : zoo, parcs...

Observer les pratiques professionnelles et participer à l'amélioration de celles-ci.

Pour l'enfant

Nouvelles expériences grâce au collectif

Découverte de nouvelles activités, intervenants et sorties

Les ateliers sont proposés sur des durées variables de 45min à 1h30 afin de respecter le rythme de chaque enfant.

L'observation de chaque enfant est primordiale pour assurer sa sécurité physique et affective. L'enfant fera de nouvelles expériences lors de ces matinées, accompagné de la référente que représente son assistante maternelle.

Il peut avoir besoin de son doudou et sa tétine pour se rassurer lors des temps collectifs, avec de nouvelles personnes, dans des locaux inconnus...

Pour les animatrices

Proposer de nouvelles activités.

Créer un lien de confiance avec les assistantes maternelles.

Permettre l'échange et le soutien entre professionnelles Petite Enfance.

Valoriser le métier d'assistante maternelle.

Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles.

Modalités d'inscriptions et d'annulations

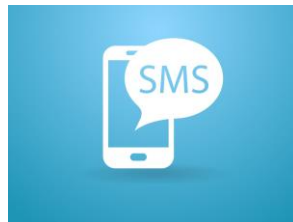
Inscriptions

- Les places sont limitées en fonction du type d'activité et des locaux.
- Une autorisation parentale écrite est obligatoire pour participer aux ateliers, même si l'assistante maternelle vient avec son propre enfant. Ce document permet aux animatrices d'avoir les coordonnées des parents, en cas d'urgence, lors d'un atelier.
- L'inscription se fait en ligne via le portail GRAMWEB au début de chaque dernière semaine du mois.
- Les animatrices informent de l'ouverture des inscriptions en communiquant le planning par mail.
- Afin de permettre à chacune de pouvoir s'inscrire, les inscriptions sont limitées à 2 ou 3 matinées par mois.



Annulations

- Jusqu'à la veille de l'atelier, l'annulation ou modification des enfants présents, se fait en ligne par l'assistante maternelle.
- En cas de désistement de dernière minute, l'annulation se fait par SMS auprès des animatrices afin qu'elles puissent proposer la place à une autre professionnelle. Les enfants malades ne seront pas accueillis.
- Il n'y a pas de liste d'attente, en revanche, les animatrices communiquent les places restantes par mail, en fin de semaine pour la semaine suivante. Les assistantes maternelles s'inscrivent via le logiciel ou par mail si le nombre de places est déjà atteint.



Posture des professionnelles

Posture des assistantes maternelles

- Le phare : être dans l'observation comme le préconise Sylvie Hay, formatrice pour professionnels petite enfance
- Non jugement
- Respecter le rythme de l'enfant (accepter que l'enfant soit dans l'observation et pas dans l'action)
- Accueil chaleureux
- Bienveillance
- Favoriser l'éveil des sens, faire du lien avec la nature.
- Eviter les stéréotypes
- Être attentif à l'environnement
- Echanger avec les collègues
- L'assistante maternelle reste responsable des enfants qu'elle accueille.
- L'assistante Maternelle apporte le matériel nécessaire à l'enfant (doudou, tétine, couche, tenue de rechange...)
- Les assistantes maternelles participent aux ateliers de manière volontaire dans un objectif d'enrichissement professionnel.

Posture des animatrices

- Les animatrices organisent les matinées d'éveil ; elles sont ouvertes aux propositions des assistantes maternelles.
- La participation active de chacune est requise tout au long de l'atelier (distribution eau, aide au rangement, temps de lecture, chansons...)
- L'enfant est libre de participer ou pas !
- Les animatrices ont un devoir de neutralité (pas de prise de partie pour le parent employeur ou l'assistante maternelle) et d'équité envers les professionnelles.
- Les enfants étant présents lors des ateliers, les animatrices se tiennent à disposition pour un échange téléphonique ou physique avec les assistantes maternelles, en cas de problématique avec un enfant ou une famille.

Déroulement des ateliers



- Les enfants et les assistantes maternelles se déchaussent et enlèvent les éventuels manteaux ou pulls à leur arrivée dans les différentes salles afin d'être plus à l'aise.
- Le téléphone portable doit être éteint ou en mode silencieux lors des ateliers.
- Son usage peut être toléré, uniquement pour la prise limitée de photo. Il ne peut servir à consulter mails, messages ou téléphoner. Les photos seront envoyées aux familles a posteriori par les assistantes maternelles.
- Lors des ateliers ou la participation active de l'assistante maternelle est requise, c'est l'animatrice qui prendra quelques photos si l'autorisation parentale le permet. Certains ateliers se feront sans aucune photo.
- Le RPE ne dispose pas d'un site internet, les photos sont envoyées aux assistantes maternelles présentes et conservées pour le RPE.
- En cas d'évènement ponctuel, une diffusion (presse ou réseaux sociaux) peut être faite par les Mairies, avec accord des familles et des professionnelles.

Rangement et regroupement

La participation des enfants et assistantes maternelles est appréciée pour le rangement en fin de séance. Elle permet d'avoir un repère temporel et de préparer l'enfant à la fin de la séance.

Des photos sont affichées au RPE pour faciliter le rangement.

Un temps de regroupement (chansons, livre) permet de se dire au revoir dans le calme avant de se rhabiller.



Les boissons et collations

Les séances de 45 min ne permettent pas de proposer un temps de collation systématiquement.

Les assistantes maternelles apportent de l'eau et des gobelets ou des gourdes pour chaque enfant, et par tout temps. Boire est un besoin primaire qui doit être pris en compte dans l'accueil de l'enfant.

Un café ou thé pourra être proposé aux adultes lors des ateliers festifs ou ponctuels. Les assistantes maternelles lavent leur tasse avant de partir.

Des goûters ou pique-niques seront proposés occasionnellement lors de temps festifs (goûters de Noël, carnaval, sorties, chandeleur....)

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2 **J'avance à mon propre rythme**
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**
est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités**
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Charte de fonctionnement RPE Intercommunal

Approuvée le 17 octobre 2024



Romain LAUNAY,

Adjoint en charge de l'enfance, de la
jeunesse et du scolaire



Christine LEVESQUE,

Adjointe en charge de l'enfance-jeunesse
et des affaires sociales



Christelle PERRAUD,

Adjointe en charge de l'enfance, de la
jeunesse et de la vie scolaire



Dominique GOULENE-HENRY,

Adjointe en charge des affaires sociales,
de la petite enfance et de la culture